

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17/07/2014

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine, formant la majorité des membres en exercices.

Monsieur THIBAUD Jean-Michel avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Madame COUSIN Agnès a été élue secrétaire

Les membres présents valident le précédent compte rendu de réunion de Conseil Municipal.

TIRAGE AU SORT

Après tirage au sort avec la commune de ST MARTIN DE FRAIGNEAU, il en ressort que les trois personnes listées ci-dessous sont désignées comme jurés :

Monsieur NOIROT Jean-Bernard

Monsieur AMERAND Gille

Madame FLUCHAIRE Elisabeth

1) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DE PING PONG

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association PING TT DE XANTON-CHASSENON.

Cette association a vu le jour récemment elle sollicite donc à titre exceptionnel une subvention de 400€ afin de pouvoir payer les différents frais inhérents à la création d'un club et ceci dans l'attente des cotisations des adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser au PING TT de XANTON-CHASSENON une subvention exceptionnelle de 400€ pour la création du club. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif.

Par ailleurs le club de ping-pong souhaite utiliser la salle Robert Moreau le mardi, le mercredi, le jeudi et le samedi. Nous ne pourrions répondre à toutes les demandes du club compte tenu des réservations (loto le mardi, et le samedi pour diverses manifestations). Il sera donc prévenu et il devra s'adapter au planning des réservations.

2) MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES « ROBERT MOREAU »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de la semaine des 4,5 jours à la rentrée scolaire 2014/2015 de septembre.

La mise en place des TAP « temps activités périscolaires » nécessite l'utilisation de différentes salles (Salle des Fêtes et son sous-sol ainsi que la salle de l'amicale Laïque) en raison des diverses activités proposées.

Monsieur le Maire demande donc à ce que tous les conseillers municipaux adhérents à l'amicale laïque sortent de la salle pour les débats et le vote (M RENAULT Claudy, M GUILLEMET Michel, M PREAU J, Mlle VENDE Sabine).

Monsieur DELAHAYE propose après le départ de ces quatre conseillers municipaux de mettre la salle des fêtes « Robert Moreau » gratuitement à disposition de l'amicale laïque de XANTON-CHASSENON et ceci à deux reprises. Ces deux mises à disposition permettraient de compenser l'utilisation de la salle de l'amicale toutes les semaines pour les TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes « Robert Moreau » à deux reprises à l'amicale laïque de XANTON-CHASSENON et ceci en raison de la réforme des rythmes scolaires.

3) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET MODIFICATION DES MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2014

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes dispose depuis le 1^{er} janvier 2014, de la compétence « entretien et fonctionnement des salles omnisports d'Oulmes et de St Hilaire des Loges ».

Il (Elle) ajoute que la Communauté de Communes exerce également depuis le 17 avril 2014, les compétences suivantes :

- la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations ;*
- l'entretien et le fonctionnement des salles omnisports de Benet.*

L'évaluation des charges transférées est un acte déterminant pour les finances de la Communauté de Communes et des communes membres, qui consiste à identifier et à chiffrer le montant des charges transférées par les communes à la Communauté.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2013, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a procédé à l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « entretien et fonctionnement des salles omnisports d'Oulmes et de St Hilaire des Loges ».

Ce rapport a été approuvé à la majorité qualifiée des communes membres et lors de sa réunion du 16 décembre 2013, le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité, les montants des attributions de compensation provisoires pour 2014.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 juin 2014 pour procéder à l'actualisation des charges dans le cadre de la compétence « entretien et fonctionnement des salles omnisports d'Oulmes et de St Hilaire des Loges » et à l'évaluation des charges dans le cadre des compétences « gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations et « entretien et fonctionnement des salles omnisports de Benet ».

Le rapport a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

M. le Maire donne lecture de ce rapport et rappelle que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce document et sur les montants arrêtés pour les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité des présents soit par 13 voix pour) :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU l'arrêté préfectoral n° 92-DAD/3 – 326 du 21 décembre 1992 modifié portant autorisation de création de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 mai 2014 relative à la mise en place de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 juin 2014 portant exercice de la compétence « entretien et fonctionnement des salles omnisports d'Oulmes et de St Hilaire des Loges »,

VU les délibérations du Conseil de Communauté en date du 27 janvier 2014 portant exercice des compétences suivantes :

- « la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations » ;*
- « la construction, l'entretien et le fonctionnement des salles omnisports ».*

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/11/2013 relative au transfert à la CCVSA de la compétence « entretien et fonctionnement des salles omnisports d'Oulmes et de St Hilaire des Loges »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/02/2014 relative au transfert à la CCVSA de la compétence « gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations »,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/02/2014 relative au transfert à la CCVSA de la compétence « construction, entretien et fonctionnement des salles omnisports »,
VU les arrêtés préfectoraux n°2013-DRCTAJ/3 – 714 du 22 octobre 2013 et n°2014-DRCTAJ/3-197 DU 17 avril 2014, portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;
VU le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées,

CONSIDERANT que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 juin 2014 ;

CONSIDERANT que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes et définir les estimations des charges supportées par les communes membres, a été adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 23 juin 2014 ;

CONSIDERANT que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

DECIDE :

- **D'approuver** le rapport d'évaluation des charges transférées, telle que présenté ci-dessus.
- **de valider** la proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur le montant des attributions de compensation provisoires pour 2014 ;
- **D'autoriser** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

4) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles sont constituées les commissions d'appel d'offres ou d'adjudication.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, elles sont composées notamment :

- Du maire ou de son représentant
- De trois membres du conseil municipal élus.

Il est par ailleurs procédé, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Maire invite l'assemblée à procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 279 du code des Marchés Publics,

Désigne à l'unanimité :

Membres titulaires

Monsieur DELAHAYE Philippe

Monsieur MARSAUD Christian

Monsieur DECHAUME Régis

Membres suppléants

Monsieur THIBAUD Jean-Michel

Monsieur GUILLEMET Michel

Monsieur BARBOT Eric

5) INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) ANNEE 2013

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet relatif à l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour l'année 2013.

Le montant proposé est de 2186,40€ pour l'indemnité de base. Cette participation serait versée par l'état. Il n'y aurait donc pas de complément communal.

La majoration de 25% pour les instituteurs mariés sans enfant, mariés, célibataires, veufs ou divorcés avec au moins un enfant à charge serait de 2733€ et cette somme serait financée par l'état.

En application de l'article R 212-9 du code de l'éducation, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les montants proposés ci-dessus pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs de l'année 2013.

6) INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014/2015

Notre commune a organisé les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2013/2014. Cette action a permis aux élèves des écoles primaires de bénéficier de 8 séances d'une heure sur un trimestre :

- en éveil musical par le chant pour les élèves de cycle 2 (GS, CP et CE 1)
- en ateliers de pratique collective pour les élèves du cycle 3 (CE 2, CM 1 et CM 2).

Le Conseil Général subventionne ces actions à hauteur de 10€ par élève pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'une part de reconduire les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2014/2015 et d'autre part sollicite une subvention du Conseil Général.

7) INSCRIPTIONS DE CREDITS POUR L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS DE LA SECONDE TRANCHE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que nous avons perçu en 2013 deux subventions pour les travaux de la seconde tranche de l'assainissement soit un montant total de 58564,63€. Les subventions sont amorties sur la même durée que les travaux soit pour les réseaux 50 ans. Il y a donc lieu d'inscrire les crédits soit une somme de 1171,29€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'effectuer les inscriptions de crédits listées ci-dessous sur le budget assainissement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 Virement à la section d'investissement	0,00	1171,28	0,00	0,00
TOTAL D 023 Virement section d'investissement	0,00	1171,28	0,00	0,00
R-777 Quote part des subventions d'inv virées au résultat	0,00	0,00	0,00	1171,28
TOTAL R 042 Opération d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00	0,00	1171,28
Total FONCTIONNEMENT	0,00	1171,28	0,00	1171,28
INVESTISSEMENT				
R-021 Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	1171,28
TOTAL R 021 Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	1171,28
D 1391 Subventions d'équipement	0,00	1171,28	0,00	0,00
TOTAL 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	1171,28	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	0,00	1171,28	0,00	1171,28
Total Général		2342,56		2342,56

8) ACHAT D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer la camionnette C15 mise en circulation en 1992 par un nouveau véhicule plus en adéquation avec les besoins et la sécurité des agents.

Monsieur le Maire a donc demandé 3 devis :

Citroën de Fontenay le Comte : Un berlingo neuf modèle 21 L2 HDI 90 BVM Confort pour un montant de 13668,78€ TTC et reprise de la camionnette C15 1500€

Dacia Fontenay le Comte : Un dokker Van modèle ambiance DCI 75 pour un montant de 14731,50€ TTC (sans reprise de l'ancien véhicule).

Renault Fontenay le Comte : Kangou Express modèle maxi GD Volume pour un montant de 15254,10€ TTC avec reprise du C15 1500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une part de retenir la proposition de Citroën pour l'achat d'un berlingo soit un montant de 13668,78€ avec ensuite reprise du C15 pour 1500€ et d'autre part autorise Monsieur le Maire à signer ce devis. Cette somme sera inscrite au compte 2182.

9) DELIBERATION DE PRINCIPE POUR RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de créer un site internet pour la commune de XANTON-CHASSENON.

Monsieur le Maire propose donc de recruter une personne pour la création de ce site pendant 3 semaines à raison de 35 h hebdomadaire sur l'indice brut 318 et indice majoré 336.

Il propose aussi de l'autoriser à recruter du personnel en contrat à durée déterminée pour les interventions dans le cadre des rythmes scolaires ainsi que pour palier à l'absence des agents titulaires en cas de maladie, d'accident ou toute autre absence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise d'une part Monsieur le Maire à recruter une personne pour la création du site internet pour une durée de trois semaines et à signer ce contrat ainsi que ceux des intervenants dans le cadre des TAP et d'autre part à recruter du personnel en contrat à durée déterminée pour palier à l'absence d'un agent pour cause de maladie, d'accident ou toute autre absence.

10) INSCRIPTION DE CREDITS POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire les crédits pour l'achat du Berlingo neuf soit un montant de 13369€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire comme suit les crédits nécessaires à cet achat :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 1641 Emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	13369€
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	13369€
D 2182 Matériel de transport	0,00	13369€	0,00	0,00
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	0,00	13369€	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	13369€	0,00	13369€
Total Général		13369€		13369€

11) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait part du refus de l'agence de l'eau de subventionner l'étude de l'assainissement de Chassenon le Bourg. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec les services de l'agence de l'eau.

L'association des Maires et Présidents de Communauté de Communes a proposé Monsieur RENAULT Claudy pour siéger à la commission locale de la Rivière Vendée.

Le Sous-Sol de la salle des fêtes a été remis en état par plusieurs mamans. Cette salle est destinée à accueillir en priorité les TAP dans le cadre des rythmes scolaires. Monsieur RENAULT propose de les remercier en organisant une petite réception.

Le plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration. Monsieur le Maire propose de travailler dessus 2 fois par semaine pour finaliser le dossier. Il sera transmis pour avis aux Conseillers Municipaux dès qu'il sera terminé puis à l'Union Amicale des Maires. Monsieur RENAULT devra ensuite le présenter au Préfet courant Octobre.

Monsieur le Maire fait part de la venue de l'architecte du CAUE, Monsieur ESPOTE. L'atelier communal est trop petit, la nouvelle bibliothèque ne pourra donc pas être implantée à cet endroit. Le projet pourrait voir le jour au prieuré. Monsieur le Maire propose de visiter les bibliothèques du Breuil Barret, de l'Île d'Elle, d'Oulmes et de Bouillé Courdault qui ont été installées dans des locaux identiques aux nôtres. Nous pourrions prétendre à des subventions du Conseil Général et de la DRAC.

Il y a lieu d'adresser le cahier des charges pour le remplacement des ouvertures de l'école maternelle, du restaurant scolaire et des archives aux entreprises GAILLARD, POUPONNOT, ASD, GRELIER ET CHIRON.

Il y a toujours des problèmes d'écoulement d'eau à Darlais par temps d'orage. Un rendez-vous est prévu le mardi 22 juillet à 8H pour étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour résoudre le problème. Il faudra probablement faire passer l'hydro cureur.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré Monsieur BOURON Marcel afin qu'il cède à la commune une bande de terrain pour l'implantation d'une réserve d'eau et que celui-ci a répondu défavorablement. Monsieur RENAULT doit contacter la famille REAUD.

Les festivités du 14 Juillet se sont très bien déroulées. De nombreux bénévoles ont contribué à la réussite de cette manifestation pour les remercier un apéritif- grillades est prévu le mercredi 13 Août 2014 à 19h au lac.

Monsieur DELAHAYE fait part du devis de la société LIBAUD pour la fourniture de tables de pique-nique. Les membres du Conseil décident d'en installer deux à Guissais. Monsieur DELAHAYE est chargé de passer la commande. Il y a lieu d'inscrire les crédits.

Il y a lieu aussi d'installer un miroir en face de la sortie de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire fait part des courriers adressés à Madame PETER pour l'effondrement de sa grange et le mauvais entretien de son terrain. Celui-ci s'est engagé à y remédier fin Août.

Il y a lieu de demander à Mainguy de modifier les horaires de l'éclairage public (6H30 au lieu de 6H le matin et 22h30 au lieu de 23H).